

Les opérations d'ores et déjà COMMENCÉES OU PROGRAMMÉES

Réseau d'eau pluviale et aménagement de sécurité

Route de Montferrat

Ces travaux vont se dérouler en trois tranches sur trois années, suivant le plan pluriannuel d'investissement. En 2018 et 2019 l'ensemble des eaux pluviales de voirie, de toitures et des écoulements de bassins sera pris en charge dans un collecteur public. Une partie de la route de "Pré Verger" sera également concernée. En 2020, la voie sera dotée d'un nouveau revêtement et d'un nouveau système de circulation innovant. Il s'agira d'une voie centrale banalisée qui obligera à un partage de la chaussée plus équilibré entre automobilistes, cycles et piétons. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Route de Charavines (hameau du Petit Biliu)

Réalisation d'un trottoir, d'une section réduite de réseau d'eaux pluviales et d'un rétrécissement de chaussée. Cet aménagement concernera l'entrée du hameau sur la RD 50d. L'objectif principal étant d'améliorer la sécurité des piétons et de réduire la vitesse. Lorsque cela sera possible, à l'occasion de ces travaux nous demanderons l'enfouissement des lignes électriques et de télécommunication et la suppression de certains poteaux.

Les cheminements piétons

Notre commune compte peu de cheminements mode doux, ce qui constitue un frein certain à la mobilité des piétons. En dehors des trottoirs, la municipalité travaille à l'ouverture ou à la réhabilitation de plusieurs sections de cheminements dédiés aux

piétons et cycles non motorisés. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine à mettre en synergie avec la voie verte qui longe le RD 90 au bord du lac.

Les travaux de voirie et de gestion des eaux pluviales

Ces deux problématiques, souvent liées, participent de la sécurité des personnes et des biens. Elles constituent des préoccupations majeures pour la municipalité.

Depuis 2014, nous avons réalisé plusieurs aménagements majeurs :

- réseau d'eau pluviale au petit Biliu (montée du petit Biliu) pour répondre aux menaces d'inondation récurrentes sur une partie du hameau ;

- tranchée drainante et aménagement de sécurité route René Impériali sur le hameau des Maures ;

- changement du profil de la voie et création d'un puits perdu route des Maures.

En matière de réseau d'eaux pluviales, nous avons fait réaliser un état des lieux et prochainement nous serons dotés en annexe du PLU d'un schéma directeur des eaux pluviales qui constitue un document prospectif sur les besoins en la matière.

Ce document nous permettra de compléter notre plan pluriannuel d'investissement. Progressivement, compte tenu du coût très élevé de ce type de travaux, nous allons réaliser les aménagements rendus nécessaires par l'évolution de notre commune.

Souvent ces travaux relatifs aux eaux pluviales peuvent être liés à la mise en place d'aménagements de sécurité ■

TIERS-LIEU

Les consultations se poursuivent dans l'éventualité de la création d'un tiers lieu sur la commune.

Comme nous vous l'indiquions dans le n°42 du *Petit Billantin*, le tiers lieu est un lieu intermédiaire entre le lieu de vie et de travail. Il pourrait regrouper un espace de coworking et un lieu de convivialité et être ouvert aux habitants ou entreprises d'autres communes.



NOTRE CAMPING MUNICIPAL DU BORD DU LAC

Nous nous sommes attachés, au début du mandat, à sortir notre camping de la situation désastreuse dans laquelle il se trouvait. Un travail acharné mené en collaboration avec les délégataires (gérants choisis par la commune) qui a permis de repositionner cet espace si attachant que tous, campeurs et Billantins, apprécient.

Des investissements importants ont été faits pour renforcer l'attractivité du camping, en particulier l'aménagement du snack et de sa terrasse, la mise en place d'une cuisine digne de ce nom, mais également pour répondre aux normes d'accessibilité : aménagement de l'accueil, place et cheminements PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Nous allons poursuivre ces efforts dès l'année prochaine avec la mise en place d'un chalet PMR et divers aménagements de sécurité.

JARDINS DE LA CURIOSITÉ PARTAGÉE



L'aménagement du site des jardins de la curiosité partagée va se poursuivre.

En lieu et place d'un ancien camping municipal, laissé à l'abandon pendant plusieurs années, nous avons pu créer avec l'aide notamment du conseil départemental un espace ouvert à tous qui a de multiples vocations.

La détente bien sûr et nous allons à cet égard installer des jeux d'extérieur et autre parcours de santé sur le site, mais également un lieu pédagogique en particulier pour les jeunes enfants ou bien encore un espace de jardinage en commun.

Un endroit où, toutes générations confondues, on puisse retisser ce lien perdu avec la nature en la respectant et en apprenant à mieux la connaître.



numéro spécial

Petit Billantin

JOURNAL MUNICIPAL DE BILIEU

Cahier des projets

Après plus de quatre ans d'action au quotidien pour améliorer notre cadre de vie et répondre à vos besoins en tenant nos engagements pris en 2014, il nous est apparu important de pouvoir faire un état des lieux des nombreuses réalisations achevées mais surtout de vous apporter une information, la plus complète possible, sur les projets qui seront réalisés ou commencés dans les deux ans qui viennent. Ainsi est née l'idée d'un cahier des projets.

La 1^{ère} phase d'aménagement du CENTRE VILLAGE est achevée

Il aura fallu plusieurs années d'efforts, entre les études préliminaires, les recherches de financement et les travaux proprement dits pour parvenir au résultat que nous pouvons apprécier aujourd'hui.

Nous allons donc continuer à travailler dans ce sens comme vous pourrez le constater à travers l'évocation de certains projets structurants.

Un carrefour réagencé pour plus de sécurité et une place accrue pour les piétons.

Des quais bus, enfin dimensionnés, pour que nos collégiens et lycéens puissent attendre leur car dans de bonnes conditions.

Des infrastructures longtemps attendues notamment par les plus jeunes :

- un parc public avec jeux pour enfants et terrain de boules dans un environnement très vert et arboré ;
- l'installation d'une plate-forme sportive (city-park) qui répond aussi aux besoins du groupe scolaire ;
- l'ouverture d'une Maison des associations ;
- l'évolution de notre monument aux morts vers un mémorial pour honorer nos héros et transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire.

En parallèle la construction d'une dizaine de logements au centre du village par l'opérateur SDH.

Ces actions s'inscrivent dans une cohérence globale. Il est essentiel pour une commune comme la nôtre de dynamiser et de renforcer son cœur de vie qui fédère les habitants en leur fournissant des lieux de convivialité et des services ■



Restructuration de L'ESPACE LA SURE

L'espace "La Sure" situé derrière l'ancienne mairie école (aujourd'hui épicerie) est un corps de bâtiment qui abritait des salles de classes jusqu'à la construction du nouveau groupe scolaire. Actuellement, il héberge diverses activités associatives.

Cet édifice, bâti dans les années 80, présente de nombreux facteurs de vétusté qui ne permettent plus un accueil décent des activités artistiques ou bien encore liées à la petite enfance qui se déploient dans ces salles (école de musique, relais d'assistantes maternelles, danse,...).

L'ensemble du bâtiment doit être mis en adéquation avec les nouvelles normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, d'isolation thermique et phonique.

Son mode de chauffage doit être réévalué et les sanitaires vétustes remplacés.

La réfection des bâtiments devant favoriser les économies d'énergie et augmenter de façon significative le confort général avec le souci d'adapter les locaux aux différentes pratiques associatives. La municipalité a donc travaillé avec l'aide d'un cabinet d'architecte et dans un dialogue constructif avec les utilisateurs afin de proposer un projet d'ensemble qui réponde au mieux aux besoins exprimés.

Individualisation de l'École de musique

L'école de musique, à vocation intercommunale et qui regroupe de nombreux adhérents, dispense régulièrement des cours à l'espace La Sure. Elle se verra dotée d'un bâtiment dédié, avec des qualités acoustiques et une isolation phonique parfaitement calibrées pour la pratique musicale et la quiétude du voisinage.

Aménagement d'un espace modernisé pour la danse et l'accueil régulier de jeunes enfants

La pratique de la danse nécessite un espace suffisamment vaste, avec un sol adapté, divers aménagements muraux, des range-mats, des vestiaires...

Cette activité continuera à partager, comme actuellement, sur des créneaux horaires différents, des locaux modernisés avec le relais d'assistantes maternelles (Ram) et l'association des Titous du lac. Les jeunes enfants et leurs accompagnants pourront bénéficier dans cet espace de sanitaires appropriés et d'une pièce pour le repos.

Création d'une Maison d'assistantes maternelles

Une association d'assistantes maternelles billantines avait en projet, depuis plusieurs années, la création d'une Mam. Elle s'est adressée à la municipalité dans l'éventualité d'une mise à disposition de locaux.

Qu'est-ce qu'une Mam?

Depuis 2010, les assistantes maternelles agréées peuvent se regrouper et garder des enfants de moins de 6 ans en dehors de leur domicile dans des maisons d'assistantes maternelles. Celles-ci peuvent être des locaux appropriés mis à disposition par des collectivités.

Ainsi, plusieurs communes iséroises ont-elles favorisé de cette façon la mise en place de telles structures.

Les Mam peuvent accueillir jusqu'à quatre assistantes maternelles et seize enfants (quatre enfants par assistante).

Elles permettent :

- de proposer une amplitude horaire élargie ;

- de conserver un accueil familial, tout en permettant une socialisation en douceur de l'enfant ;
- d'offrir un cadre sécurisant facilitant les apprentissages des enfants et l'acquisition de leur autonomie ;
- de répondre aux besoins et aux contraintes de notre société.

Ce qui ne change pas, par rapport à une assistante maternelle à domicile :

- les parents restent employeurs et perçoivent le complément de libre choix de mode de garde (Paje) ;
- chaque enfant a sa propre assistante maternelle ;
- c'est un accueil individuel et personnalisé ;
- l'encadrement et un contrôle PMI ;

Ce qui change, par rapport à une assistante maternelle à domicile :

- la structure est exclusivement aménagée et réservée à l'accueil des enfants ;
- les enfants accueillis sont plus nombreux qu'au domicile (dans la limite de seize) ;
- un règlement intérieur présente le fonctionnement de la Maison d'assistantes maternelles ;
- les assistantes sont là uniquement pour accueillir les enfants, et n'ont donc pas les contraintes d'organisation et d'entretien liées à leur habitation personnelle.

Les avantages

De la structure :

- des activités en petits groupes, par tranches d'âges (Dans le respect du nombre d'enfants définis par les agréments) ;
- les petits peuvent finir leur sieste pendant que les plus grands font des activités dans la pièce de vie ;
- de nouvelles animations d'éveil impossibles à mettre en place dans le domicile d'une assistante maternelle traditionnelle du fait de leur coût ou du manque de place ;
- plus de copains, plus d'expériences : l'apprentissage de la petite collectivité et de nouveaux adultes référents, en toute sécurité, avant la grande expérience de l'école ;
- des professionnelles investies totalement à l'écoute et disponibles pour les enfants et pour les parents ;
- plus de compétences pour un accueil personnalisé ;
- une équipe solidaire et bienveillante ;

Pour les enfants :

- la petite taille de la structure permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité tout en offrant l'avantage d'être en collectivité ;
- un lieu spécifiquement aménagé pour les plus jeunes avec structures motrices, coins bébés, salle de restauration collective favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- une disponibilité complète des assistantes maternelles ;
- une accession plus aisée de l'autonomie et une préparation à l'entrée à l'école dès 3 ans ;
- une adaptation plus facile des activités en fonction des âges ;

Pour les parents :

- ressentir plus de sécurité pour les enfants ;
- bénéficier d'un accueil beaucoup plus souple ;
- en cas d'absence de l'assistante maternelle agréée référente, la continuité de la garde de l'enfant par délégation pour éviter ainsi d'être dans l'obligation de trouver une solution provisoire d'urgence de remplacement pas toujours évidente ;
- se familiariser au lieu d'accueil et de leur permettre de participer à la vie de la Mam ;
- préserver les aides de la Paje ;

Réhabilitation et extension de la SALLE DES FÊTES

Notre salle des fêtes, Espace Chartreuse, construite dans les années cinquante ne correspond plus aux besoins de notre collectivité et ne répond pas aux normes modernes d'accessibilité, de confort et de gestion énergétique (isolation et consommation d'énergie). L'État, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet nous a enjoint de mettre cet établissement recevant du public (ERP) aux normes handicapées avant 2022.

Pour répondre à ces exigences, les éléments suivants doivent être obligatoirement modifiés : la cuisine, le bar, les sanitaires.

Une réhabilitation et un gain d'espace

Dans ce contexte, nous avons souhaité, tout en conservant le bâtiment existant, le réhabiliter entièrement et dégager de l'espace utile.

Ainsi, la cuisine, le bar et les sanitaires seront placés en périphérie et agrandis pour répondre aux nouvelles normes et offrir une plus grande praticité.

Un espace de stockage sera également créé permettant, là aussi, de libérer de l'espace.

Pour répondre aux usages liés à l'utilisation du pré et augmenter la surface abritée un préau de 150 m² sera construit.

La rénovation thermique

La rénovation thermique portera sur l'isolation du bâtiment et sur l'optimisation de la consommation d'énergie.

Mise aux normes acoustiques

La salle actuelle n'offre pas de bonnes conditions acoustiques :

- ni à l'intérieur (réverbération) ;
- ni à l'extérieur (atténuation du bruit et limitation des bruits amplifiés).



- avoir un remboursement de la Caf identique à celui d'une assistante maternelle à domicile ;
- ne subir aucun changement administratif (contrat de travail, bulletin de salaire, remboursement Caf).

Pour les assistantes maternelles :

- leur permettre de ne pas être isolée ;
- profiter d'une pleine reconnaissance professionnelle ;
- séparer la vie professionnelle et la vie familiale ;
- répartir des activités en fonction des aptitudes et des préférences de chacun ou chacune ;
- partager les responsabilités ;
- proposer l'intervention de personnes qualifiées ;
- favoriser le lien social ;
- passer le relais à une collègue face à une situation difficile.

Nouvelles possibilités pour les associations

La salle est utilisée par plusieurs associations de gymnastique ou de danse chaque semaine. Les conditions d'accueil de ces pratiques sont loin d'être optimales notamment au niveau du confort thermique. Ce point sera amélioré ce qui devrait permettre d'augmenter la fréquentation des lieux et répondre aux nombreuses demandes de salles adaptées, formulées par les associations.

Pourquoi ne pas construire une nouvelle salle des fêtes ?

Nous n'avons pas retenu cette option pour trois raisons :

D'une part, pour des questions de coût, la réhabilitation/extension représente un budget de 648 000 € (Sur cette enveloppe prévisionnelle nous pouvons prétendre un financement extérieur de plus de 60 % et à une augmentation des recettes de location.) alors qu'une construction nouvelle aurait demandé plus d'un million d'euros.

D'autre part, nous ne disposons pas d'un terrain communal approprié. L'achat d'un tènement foncier, ou la destruction du bâtiment existant, aurait encore alourdi le budget global.

Enfin, plusieurs salles de grande capacité existent dans les communes voisines et permettent de répondre aux besoins ponctuels d'accueil de publics très nombreux.

Quel est le planning prévisionnel de réalisation ?

Les travaux pourraient commencer courant 2020 et s'achever au début de l'été 2021 ■

Pourquoi la commune soutient-elle l'installation d'une Mam ?

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus :

Meilleure professionnalisation des assistantes maternelles, amplitude horaire plus adaptée pour les parents, sociabilisation de l'enfant...

Mais aussi, parce que la présence d'une telle structure au centre du village nous paraît de nature à renforcer l'ensemble des activités existantes.

Enfin, parce que ce mode de garde original complète le dispositif existant autour du lac qui offre désormais un large panel de prise en charge de la petite enfance dans notre bassin de vie.

Quel est le coût prévisionnel de la restructuration de l'espace La Sure ?

Celui-ci a été estimé à 412 000 €. Les subventions, pour ce projet, pouvant se situer entre 60 % et 70 % du montant global.

D'autre part, les gérantes de la Mam verseront un loyer à la commune et supporteront les charges liées à la surface qui leur sera allouée. La Mam occupera 128 m² sur les 275 m² de l'espace La Sure.

Quel est le planning prévisionnel des travaux de restructuration de l'ensemble des bâtiments ?

Compte tenu des divers délais administratifs et de ceux liés à l'obtention des subventions, le démarrage des travaux peut être envisagé dans le courant du dernier trimestre 2019, pour un achèvement prévu à l'été 2020 ■

